Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Poursuite pour rayures dans l'ascenseur dû au déménagement

Par Anishadel

Bonjour

Hier ma propriétaire me signale avoir été appelé par le syndic de mon ancien logement qui lui a fait savoir qu'il voulait porter plainte pour dégât dans l'ascenseur dû à mon déménagement qui a eu lieu lundi 19.

Dégât c'est un bien grand mot le déménagement de mes meubles a causé (sans m'en rendre compte ce soir là) quelques petites rayures. ("Sans m'en rendre compte" car je n'ai pas remarqué ces rayures lorsque j'ai passé un coup de balai dans l'ascenseur pour le laisser propre avant de quitter les lieux. Je ne saurai dire avec certitude s'ils sont causés par moi, mais ayant déménagé la veille je ne peux donc que supposer)

On me dit de contacter mon assurance habitat pour les prévenir et faire jouer mon assurance au cas où le syndic porte plainte pour dégât matériel, qui ont pourtant été involontaire. Et que je dois aller parler au syndic pour essayer de calmer le jeu espérant que ça passe car il est bien décidé. Aller loin pour si peu...

Saurez-vous me renseigner sur ces faits svp car je n'y connais rien sur tout ça. Est-ce à moi de faire jouer mon assurance ou c'est plutôt le syndic qui doit faire appel à l'assurance de l'immeuble. Sachant que des petites rayures liées à un déménagement ça peut arriver.

Dommage je peux pas mettre de photos ici de ces petites "rayures" vous aurez vu à quel point c'est limite ridicule d'en arriver à là pour ça.

Merci

Par Suisse1291

Bonjour,

C'est au Syndicat des copropriétaires (pour l'ensemble des copropriétaires) et non au syndic (qui n'est que gestionnaire), de faire une requête devant le juge civil (et non au pénal, il n'y a pas eu faute pénale) de prouver dans quel état était l'ascenseur avant ce déménagement et dans quel état il était après ce déménagement, et que ces rayures ont bien été provoquées par ce déménagement. Autant dire que, sans ces preuves, n'importe que avocat qui vous défendrait, ferait capoter leur demande.

Par Anishadel

Ça me paraît tellement plus logique dit comme ça. Car en effet il n'y a pas de preuve surtout que quand j'ai passé le balai dans le hall et dans l'ascenseur pour être sûr de ne rien laisser traîner je n'ai vu aucune trace.
Merci beaucoup pour votre réponse

Par ESP

...